Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260707-D2026_73-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Délibération 2026_73

L'an deux mil vingt-six , le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux juillet, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.

Excusés et représentés : Monsieur LE BOURNE (pouvoir à Monsieur SIBERT Christian)
Excusé : Monsieur DAUMER David
Secrétaire : Madame MARTIN Nathanaël
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT CMC – PARTENARIAT SAISON CULTURELLE

Dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027, il est proposé une convention de partenariat entre CMC et la commune afin que la commune puisse s'inscrire dans le projet culturel de la communauté de communes.
Considérant que l'ensemble des modalités d'accueil des spectacles ainsi que les engagements et responsabilités respectifs des partenaires sont détaillés dans la convention ;
Considérant qu'il est prévu l'accueil d'un spectacle le 21/10/2026 sur la commune de PLUMELIN, dans la salle Léon LE TUTOUR ;
Considérant qu'il est prévu que la commune, mette la salle à disposition gracieusement, prévoit des personnes présentes pour aider à l'organisation, se charge de l'entretien des locaux et participe activement à relayer l'information et la communication ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

- ✓ Approuve l'accueil d'un spectacle proposé dans le cadre de la saison culturelle de Centre Morbihan Communauté ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

